



## ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

### GOUVERNANCE

Les instances qui interviennent dans la définition de la stratégie de l'École, des programmes de formation et de la recherche sont composées d'un ensemble d'acteurs d'horizons variés afin de garantir une bonne représentativité des différentes parties prenantes de l'École : étudiants, alumni, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, entreprises, acteurs académiques, instances publiques. Particulièrement sollicités pour donner leur avis sur la vie étudiante et la stratégie de l'École, les étudiants siègent dans les instances suivantes : le Conseil d'école (2 sièges), le Comité de l'enseignement (2 sièges), le Comité consultatif étudiant (10 étudiants élus), le Bureau des élèves, la Vie scolaire (2 étudiants élus par promotion), le Conseil d'administration de la Maison des élèves (3 étudiants élus) ainsi que le Comité d'utilisateurs du restaurant du campus (2 étudiants élus).

Les instances de gouvernance sont regroupées en trois catégories :

- › Les instances statutaires : Conseil d'école, Comité de l'enseignement, Comité de la recherche, Comité d'hygiène et de sécurité.
- › Les instances de pilotage et de fonctionnement opérationnel de l'École : Comité de direction, Comité interne de la recherche, Comité de management stratégique, Comité des formations et de la pédagogie.
- › Les instances consultatives : l'Advisory Board, composé de représentants d'entreprises internationales et les comités de pilotage des majeures ou « Corporate Steering Committees », composés de représentants des entreprises recrutant les étudiants.

### ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES ELEVES

- › Elections des représentants des personnels et des élèves au conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom.
- › Elections des représentants des professeurs au conseil scientifique de l'Institut Mines-Télécom.
- › Elections des représentants des personnels, des élèves et des doctorants au Conseil d'école d'IMT-BS.
- › Elections des représentants des personnels et des élèves au Comité de l'enseignement d'IMT-BS.



**Institut Mines-Télécom  
Business School**

- › Elections des représentants des personnels et des doctorants au Comité de la recherche d'IMT-BS.
- › Elections des représentants des personnels à la Commission de Qualification pour Promotion et Changement d'Appellation (COQUAPROCHA) d'IMT-BS.
- › Elections au Comité Technique Spécial d'IMT-BS et TSP.



## LES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

La vie associative à Institut Mines-Télécom Business School est riche et variée avec plus de 60 associations et clubs. Le Bureau des Etudiants (BDE) est le 4<sup>e</sup> de France. EvryOne, la 2<sup>e</sup> radio étudiante de France, émet sur la bande FM depuis son propre studio sur le campus.

- › La campagne du BDE (Bureau des Elèves) dure environ 4 mois. 3 groupes d'une trentaine étudiants sont en compétition pour devenir le nouveau bureau de l'association. La campagne se termine par 3 soirées, des stands, des animations...
- › La campagne ASINT (Association Sportive de l'INT) dure 2 mois pendant lesquels 2 groupes de 30 étudiants font leur preuve en participant à l'organisation d'une soirée à la patinoire, du week-end de ski, de la soirée Youyou (la mascotte de l'association) et de 2 soirées au foyer de l'Ecole.
- › Le BDA (Bureau Des Arts) organise une campagne interne où chaque membre du bureau est élu suite à un vote.



## CONFORMITE A LA REGLEMENTATION EUROPEENNE SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

- › Dans sa démarche de conformité aux obligations imposées par le RGPD, IMT-BS travaille continuellement à la constitution de son registre de traitements, ces derniers ayant connu une évolution importante suite aux nouvelles pratiques mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Dans ce cadre-là, l'Ecole est attentive aux éléments contractuels qui garantissent le respect de la vie privée de ses étudiants, en intégrant des clauses RGPD dans les contrats avec des prestataires, notamment de services en ligne (examens, entretiens, etc.).
- › Avec le concours des différents DPO des écoles du groupe, IMT-BS a participé à la rédaction d'une politique générale de protection des données à destination (a) des candidats/étudiants et (b) des salariés/intervenants extérieurs, qui est en cours de validation par la Délégation Générale de l'IMT.
- › IMT-BS a démarré également la formalisation d'une politique d'archivage des documents.



## TRANSPARENCE ET PUBLICATION DES DONNEES

- › Publication des rapports annuels de l'Ecole.
- › Résultats du baromètre de satisfaction partagés avec les personnels.
- › Transparence sur les données de l'Ecole.
- › Transparence sur le coût de la scolarité. IMT-BS apporte une visibilité totale sur le montant du coût de l'intégralité du cursus et s'engage à ne pas augmenter le coût annuel de la scolarité en cours de cursus.



## SANCTION DU PLAGIAT

- › IMT-BS sanctionne le plagiat et a adopté une Charte de non-plagiat. Toute utilisation, dans un document remis par un étudiant en tant que travail personnel, de documents ou d'extrait de documents imprimés ou électroniques, sans citation claire et explicite des sources, origines et auteurs de ces documents est ainsi considérée comme du plagiat. Cela concerne tout travail remis par un étudiant ou un groupe d'étudiants : exposé, devoir sur table, mémoire, thèse, projet de groupe. Le plagiat contrevient à l'intégrité intellectuelle. Comme la contrefaçon, il constitue un vol. Le plagiaire vole les idées d'un autre et fait croire que ce sont ses propres idées.
- › Un quiz de sensibilisation a aussi été réalisé par IMT-BS sur le modèle des quiz réalisés par HEC Montréal et l'Université de Namur.
- › Les étudiants s'engagent à respecter les principes formulés dans la Charte de non-plagiat. Cet engagement est inclus dans l'engagement exigé par l'Ecole lors de l'inscription.